



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
10/04/2024

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 01
Votants : 28

OBJET :

INTERCOMMUNALITE

Convention de partenariat avec la CCV : Définition de la stratégie du tourisme de gastronomie en lien avec Canet en Roussillon et Figières

En l'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, M. VILA-PASOLA Marti, M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. BORREILL Philippe, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DUNYACH Denis, adjoint, à M. CARLES Yves, conseiller municipal, Mme MENAHEM Sophie, adjointe à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe, M. COSTE Jean-François, conseiller municipal, à M. PREHAM Anthony, conseiller municipal, Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, M. INGHAM John, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 de la Communauté de Communes du Vallespir pour la définition d'une stratégie d'un tourisme gastronomique,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'un pacte d'amitié a été signé en février dernier entre les communes de Canet-en-Roussillon et Céret, notamment dans le cadre du projet de création de la cité internationale de la cuisine méditerranéenne initié par Canet-en-Roussillon, projet qui a fait l'objet d'un dépôt de candidature au POCTEFA avec Figueres. Les 2 communes travaillent conjointement à des dynamiques de développement territorial, notamment sur les thèmes de la culture et du développement économique ;

Considérant les projets et initiatives telles que l'installation de la brasserie Cap d'Ona au centre du pôle agroalimentaire d'excellence, l'ouverture d'une maison des producteurs, ou encore la création de halles gourmandes, dans le centre ancien via le dispositif FOCCAL;

Considérant qu'il convient désormais d'œuvrer en faveur de la création d'une nouvelle destination touristique positionnée sur le marché du tourisme de la gastronomie, dont notamment la cible de la population de la Catalogne du sud est très friande ;

Considérant que la présente convention a pour objectif de définir le positionnement du territoire du Vallespir dans le parcours client. La commune de Céret est idéalement placée entre Canet-en-Roussillon et Figueres, elle représente une véritable charnière entre les deux

territoires. L'étude a pour aussi besoin d'aligner ses projets en cours par rapport au projet de cité internationale de la cuisine méditerranéenne pour pouvoir figurer en bonne place dans la future destination catalane positionnée sur le tourisme de la gastronomie.

La présente étude a pour objectif d'écrire le parcours client en prenant en compte l'émergence de nouveaux équipements pour rechercher une parfaite cohérence de l'offre production/alimentation/restauration pour un montant total de 37 240.00 Euros H.T. Ce montant sera financé à hauteur de 70 % soit 26 068.00 Euros HT par la Communauté de Communes du Vallespir et 30 % soit 11 172.00 Euros H.T à la charge de la ville de Céret

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** le projet de convention annexé à la délibération pour un montant de 11 172 € concernant la ville de Céret pour une durée correspondant à la durée de l'étude,
- **D'AUTORISER** Madame Brigitte BARANOFF, à signer la convention,
- **DE DONNER** mandat à Madame la première adjointe de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

